

## FORMULAIRE DE RESERVATION DE LA PLAGE DE NOURE 2024

Service vie associative et des sports - tél. : 41 30 36 - courriel : vie-associative@ville-dumbea.nc

### POUR LES APE, écoles, collèges, lycée, CDE, CCAS, CVL et associations caritatives de la Commune de Dumbéa

Toute demande de réservation du parc Fayard doit être faite **au moins 30 jours avant la date souhaitée.**

DATE DE RESERVATION DE LA PLAGE DE NOURE : \_\_\_\_\_

HEURE : \_\_\_\_\_

OBJET DE LA RESERVATION : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

N° DE TEL (MOBILIS/FIXE): \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

#### INFRASTRUCTURES SOUHAITEES :

Les tarifs des prestations sont fixés par la délibération n°2023/282 du 13 décembre 2023 fixant le tarif des redevances et des divers droits municipaux pour l'année 2024. Les tarifs sont téléchargeables sur le site internet de la Ville : [www.ville-dumbea.nc](http://www.ville-dumbea.nc)

**Une copie d'une attestation d'assurance en responsabilité civile peut vous être demandée.**


#### UTILISATION DU PARC FAYARD

SIMPLE UTILISATION	TARIF	QUANTITE	TOTAL
➤ moins de 150 participants	Gratuité		Gratuit
➤ de 150 à 300 participants	25.000F/j		Gratuit
➤ plus de 300 participants (sur présentation d'un dossier présentant l'événement)	45.000F/j		Gratuit
<b>TOTAL simple utilisation</b>			Gratuit
BESOIN TECHNIQUE(2 farés disponibles)	TARIF	QUANTITE	TOTAL
Location d'un abri	3.000F/unité		Gratuit
<b>TOTAL besoin technique</b>			Gratuit
<b>TOTAL GENERAL</b>			Gratuit

Si la réservation est annulée, il n'y aura pas de remboursement de la redevance d'occupation / réservation.

Pour toute utilisation d'une infrastructure municipale : un chèque de caution de 100.000 F (non encaissé) devra être déposé à la régie de l'Hôtel de Ville de Dumbéa.

#### Horaire de la régie de l'Hôtel de Ville :

 du lundi au jeudi de 8h à 15h  
et le vendredi de 8h à 13h.  
**NB :** Le dernier jour du mois la régie ferme 1 heure plutôt.

Astreinte DDP : 84 02 57

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Par ailleurs, en vertu de l'arrêté municipal n°08/106/DBA, je vous rappelle que la consommation d'alcool sur le domaine public communal, n'est pas autorisée.  
Aussi par mesure de sécurité, aucun véhicule n'est autorisé à stationner à l'intérieur du site(sauf exception), un parking à l'extérieur prévu à cet effet est mis à votre disposition.

\*L'astreinte DDP s'occupe de la permanence les week-end en cas de problèmes techniques.

*choisir votre emplacement au recto*

## VOTRE EMPLACEMENT

Faré 1

Faré 2



VILLE DE DUMBEA – SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET DES SPORTS - STANDARD 41 30 36 - FAX : 41 80 40 - COURRIEL : vie-associative@ville-dumbea.nc – SITE : www.ville-dumbea.nc

Désignation	
	Portail d'entrée + Portillon
	Parking
	Terrain de jeux
	Faré de Nouré
	Bloc sanitaire (Toilettes sèches)
	Boulodrome

### ▲ Obligations légales relatives à la vie privée :

La Ville de Dumbéa, en sa qualité de responsable du traitement, collecte directement auprès de vous des données à caractère personnel faisant l'objet d'un traitement automatisé aux fins d'assurer la gestion exclusive des demandes d'utilisation de la Plage de Nouré en cas d'événements, et à des fins statistiques. L'ensemble des données doit être renseigné sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du service, et sont nécessaires pour assurer le suivi de cette mission par le service de la vie associative, animations et sport de la Ville de Dumbéa. Ces données ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires conformes à la réglementation en la matière applicable en Nouvelle-Calédonie, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre demande à : « **Ville de Dumbéa - Déléguée à la protection des données - Hôtel de Ville au 66 avenue de la Vallée 98835 DUMBEA Nouvelle-Calédonie** » en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPO) aux adresses renseignées ci-dessus ou consulter notre politique de protection des données : [www.ville-dumbea.nc](http://www.ville-dumbea.nc)

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit de porter une réclamation auprès de la CNIL : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)